



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

DECISION DU MAIRE N° 2026-02

FOURNITURE ET POSE D'UN SYSTEME D'ALARME RADIO AU CENTRE NAUTIQUE

Le Maire de la Ville de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les crédits inscrits au Budget Principal à l'article 2158 « Autres installations, matériels et outillages techniques »

Vu le devis n°2025-1534 établi par la société ATV CONSEIL pour la fourniture et la pose d'un système d'alarme radio grade 2 pour un montant 1 270.72 € HT ;

DECIDE

Article 1er : Il est conclu un marché avec la société ATV CONSEIL, pour la fourniture et la pose d'un système d'alarme radio au centre nautique.

- Montant du marché : 1 270.72 euros HT soit 1 524.86 euros TTC.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le devis par délégation du Conseil municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;
Au responsable de l'entreprise.



Fait à Marckolsheim, le 22 janvier 2026

Pour Le Maire absent,
L'Adjointe Déléguée,
Catherine GREIGERT

Accusé de réception en préfecture
067-216702811-20260122-DM2026-02-AU
Date de télétransmission : 28/01/2026
Date de réception préfecture : 28/01/2026